



POST : « Polycentrique, Tourisme durable, Identification d'une stratégie vers la pérennité du secteur ». Réalisation d'une étude et mise en place d'actions pilotes sur le territoire de l'Ouest Charente (France) : **connectivité et tourisme**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

12 rue du Nivernais
35000 Rennes
strategy@atlanticcities.eu
projects@atlanticcities.eu
<https://atlanticcities.eu/>

Tables des matières

Préambule :	2
I. Contexte :	2
I.1. Présentation de Atlantic Cities	2
I.2. Contexte du projet :	3
A. Les partenaires européens du projet :	3
B. Parties prenantes locales :	5
II. Objet et périmètre de la consultation	6
II.1. Objectifs généraux	6
II.2. Périmètre de l'étude	6
II.3. Détail des prestations attendues	6
A. Groupe des Experts européen du projet POST	8
B. Congrès final	8
C. Livrables attendus	8
D. Planning prévisionnel	9
III. Modalité de réalisation de la mission	9
III.1. Méthodologie et suivi	9
III.2. Voyages d'études et de travail	10
III.3. Validation et reproduction des documents	10
IV. Les critères de sélection	11
V. Budget et modalités de paiement	12
V.1. Budget	12
V.2. Modalités de paiement	12

Préambule :

Atlantic Cities participe dans le projet européen POST : “**Polycentrique, Tourisme durable, Identification d'une stratégie vers la pérennité du secteur**”. Dans ce cadre, l'association souhaite réaliser une étude et mettre en place des actions pilotes afin de redistribuer les flux du tourisme vers des zones moins fréquentées et d'orienter l'offre touristique, qui se concentre aujourd'hui sur les villes côtières, vers les zones intérieures. Ce travail doit être entrepris de manière partenariale avec les différentes parties prenantes, à savoir, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ouest Charente - Pays du Cognac, Charentes Tourisme, Grand-Cognac et la Communauté de communes du Rouillacais.

Cette étude et les actions pilotes doivent englober le territoire de l'**Ouest Charente et le fleuve Charente**, le tronçon allant de Cognac à l'agglomération de Rochefort, et porter sur les enjeux de connectivité, notamment entre la ville centre, Cognac, et le reste des sites touristiques de l'Ouest Charente.

Le candidat sélectionné à l'issue de la présente consultation devra travailler en collaboration avec le candidat sélectionné par le PETR Cognac dans le cadre de leur étude concernant le volet sur la stratégie touristique afin d'avoir un contenu complémentaire et cohérent.

I. Contexte

I.1. Présentation de Atlantic Cities

Atlantic Cities (ACA) est la plateforme de coopération des villes atlantiques, un réseau de coopération basé sur l'identité spécifique des villes situées sur l'arc atlantique européen. Il rassemble aujourd'hui 17 collectivités territoriales issues de 4 pays européens : l'**Irlande, la France, l'Espagne et le Portugal**. Le réseau a été créé en 2000 et son siège se trouve à Rennes, en France.

Atlantic Cities a deux axes d'action principaux : la **coopération internationale et les actions de plaidoyer**. Dans un premier temps, ACA veille à la promotion de la coopération atlantique transnationale afin de soutenir le développement et la compétitivité de ces territoires. Par ailleurs, ACA fait en sorte que les besoins des villes de la façade atlantique soient entendus et pris en compte. Elle représente les intérêts des villes de l'Atlantique auprès des institutions européennes afin de placer au cœur des politiques publiques les enjeux qui les concernent.

Unies par un littoral commun, les villes de l'Atlantique sont des territoires attractifs et novateurs qui garantissent une haute qualité de vie, portés par de nombreux pôles d'attractivité économiques. Les villes de l'Atlantique, situées en périphérie de l'Europe,

ont développé des identités culturelles fortes et diverses sous l'influence de l'océan, du brassage des cultures, des échanges commerciaux et des mouvements migratoires qui se sont succédés au cours des siècles.

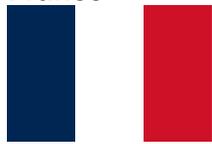
Elles disposent d'un patrimoine naturel et historique remarquable, mais fragile et exposé aux effets du changement climatique. La situation périphérique de ces villes, qui s'est accentuée depuis le Brexit, constitue un défi social et économique majeur. Les villes de l'Atlantique ont considéré que ces enjeux dépassaient le cadre local et nécessitaient une coopération territoriale transnationale permettant de trouver collectivement des réponses à ces enjeux.

Cette coopération se traduit par des groupes de travail internes thématiques, des projets de coopération territoriaux (Interreg Espace Atlantique, Horizon Europe, EMFAF, ESPON) où le réseau participe en tant que partenaire et où il invite les membres à se joindre à lui, et des partenariats avec les autres acteurs de l'espace atlantique européen.

I.2. Contexte du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen "Interreg Atlantic Area" 2021-2027, qui soutient la coopération transnationale au sein de 36 régions atlantiques de quatre pays européens. Ce programme soutient des initiatives innovantes qui contribuent à la croissance de cet espace, en résolvant les défis communs au-delà des frontières par la mise en œuvre d'actions conjointes, l'échange de bonnes pratiques et la contribution à des politiques publiques.

A. Les partenaires européens du projet :

	Spain 	Portugal 	Ireland 	France 
	<p>- EIXO ATLANTICO (Galice et Nord du Portugal) (Siège à Vigo 292 374 hab.)</p> <p>- Diputació Provincial d'Ourense Conseil provincial</p>	<p>- TPNP Turismo do Porto e Norte de Portugal (3 millions d'habitants, Région)</p> <p>- Ville de Braga (193 333 hab.)</p>	<p>- Comté de Dún Laoghaire-Rathdown (194 038 hab.)</p>	<p>- Atlantic Cities</p> <p>- PETR Ouest Charente - Pays du Cognac (80 000 hab.)</p>

	d'Orense (92 communes, 305 000 habitants)			
Partenaire technique et/ou universitaire	- The Ourense Institute of Economic Development (INORDE)	- Polytechnic Institute of Viana do Castelo (IPCV)	- Atlantic Technological University (ATU)	- En cours

Atlantic Cities et ses partenaires européens ont pour point commun une proximité avec l'océan atlantique (villes et territoires situés entre 50 et 100 kilomètres de la côte Atlantique) et constituent des destinations touristiques côtières ou un arrière-pays avec un potentiel riche en patrimoine culturel et naturel. Au-delà de ces points partagés, les partenaires ont des problématiques communes avec une destination côtière en situation de surtourisme, provoquée par le tourisme de masse, et un arrière-pays peu connu ou non reconnu comme destination touristique.

Cet arrière-pays a des atouts considérables en termes de tourisme, de tourisme vert et du slow-tourisme¹ de demain. Le territoire de l'**Ouest Charente** correspond parfaitement à cette typologie de tourisme de par son patrimoine naturel et culturel riche et varié ; des savoir-faire liés à l'élaboration du cognac qui s'exportent dans le monde entier, des paysages uniques, des activités sportives, un tourisme d'expérience de plus en plus recherché par les nouveaux visiteurs.

Depuis quelques années, nous constatons un changement de paradigme, accéléré depuis la pandémie de COVID-19 : le choix des touristes se porte davantage sur des destinations naturelles moins fréquentées. Cela constitue une opportunité unique pour développer une stratégie de tourisme durable polycentrique pour l'ensemble de la zone atlantique ainsi que pour les territoires intérieurs, proches des destinations touristiques traditionnelles.

Au vu des problématiques communes et des défis communs auxquels font face ces territoires, Atlantic Cities et ses partenaires ont répondu à un appel projet afin de faire un état des lieux de la question et de réaliser une étude et de créer des outils d'application propres à chaque destination, répliquables pour les membres de l'espace Atlantic Area et pour d'autres territoires.

Ce projet a une durée de 3 ans : d'octobre 2023 à octobre 2026.

¹ Le Slow Tourisme, c'est choisir de voyager en prenant son temps, en redécouvrant la diversité des paysages mais aussi son patrimoine local, historique, culturel et gastronomique. Il permet la redynamisation de zones rurales.

Ce projet avance à deux échelles différentes :

- Il existe un premier niveau d'échanges et de rencontres entre les partenaires européens qui font partie du consortium de POST. Ainsi, le prestataire intégrera un groupe de travail du projet composé d'experts ("Pool of Experts")
- Et un deuxième niveau d'échanges entre partenaires locaux dans les différents territoires d'action du projet. Le prestataire intégrera le comité concernant les acteurs de l'Ouest Charente mentionnés précédemment et décrits ci-dessous.

B. Parties prenantes locales :

Le PETR Ouest Charente a constitué un comité de pilotage afin de travailler dans une dynamique transversale et partenariale avec des instances compétentes dans différents domaines concernés par ce projet.

Ce comité est présidé par le PETR et composé de :

- [Atlantic Cities](#)
 - Yvonne Piotelat : responsable du réseau
 - Eliane Vera Paz : chargée d'affaires européennes
- [Charentes Tourisme](#)
- Services tourisme et services mobilité de [Grand-Cognac](#) et du [Rouillacais](#)
- Office de Tourisme de [Grand-Cognac](#) et du [Rouillacais](#)
- Dominique Breuil : référent projet européen
- Partenaire universitaire : en cours conventionnement
- Cabinets d'étude : en cours de consultation



Ce comité de pilotage suivra et validera les étapes du projet, il se réunira deux à quatre fois par an en séance plénière et pourra se réunir autant que besoin en formation restreinte. Les réunions peuvent se faire en visio mais au moins deux réunions par an se feront en présentiel.

Le cabinet d'étude intégrera ce comité de pilotage et participera à son animation avec le PETR.

D'autres parties prenantes peuvent intégrer notre comité en fonction des besoins et de l'avancement du projet. La nature des parties prenantes peut-être publique, privée, universitaire ou société civile.

II. Objet et périmètre de la consultation

II.1. Objectifs généraux

Atlantic Cities souhaite réaliser une étude et, plus précisément, une feuille de route opérationnelle (étude de faisabilité et tester des idées selon la *méthode test and learn*) sur le tourisme durable sur le territoire de l'Ouest Charente en se concentrant sur le fleuve Charente, tronçon Cognac, jusqu'à l'agglomération de Rochefort ainsi que la gestion des flux depuis la ville-centre Cognac vers les autres sites touristiques de l'Ouest Charente.

II.2. Périmètre de l'étude

L'arrière-pays concerné par cette étude sera constitué de l'Ouest Charente : le territoire de Grand Cognac et du Rouillacais, pour un total de 68 communes et environ 80 000 habitants. La zone côtière sera l'agglomération de Rochefort. Ces deux territoires sont actuellement reliés par le fleuve Charente, une ligne de train, la voie cyclable "[Flow Vélo](#)"² longeant le fleuve, la route des vacances allant vers La Rochelle, l'île de Ré, l'île d'Oléron ou encore l'île d'Aix.

L'étude prendra en compte les diagnostics récents et études existantes relatives au tourisme, à la mobilité et au développement du territoire ainsi que les aménagements et projets existants ou en cours de développement sur le territoire. L'accès à ces documents sera assuré.

II.3. Détail des prestations attendues

L'objectif de l'étude est d'aboutir à des actions pour une gestion plus efficace des flux touristiques entre l'Ouest Charente et l'agglomération de Rochefort :

- Autour et le long du fleuve Charente,
- Entre la ville-centre, Cognac et le reste des sites touristiques du territoire du PETR
- Entre les sites touristiques.

² <https://www.laflowvelo.com/>

Dans une **phase préalable**, le prestataire, en collaboration avec les experts des autres territoires, contribuera à la définition scientifique du concept de tourisme polycentrique et durable.

La première phase consistera à établir un état de l'art du secteur touristique du territoire ci-dessus. L'élaboration de ce diagnostic se fera à partir des éléments mis à disposition par les collectivités de Grand-Cognac et du Rouillacais, des collectivités du territoire, association et potentiellement les acteurs de la mobilité.

Cette première phase, essentielle, implique une analyse fine des caractéristiques du territoire, des moyens de mobilités existants, de la diversité de l'offre touristique et une étude des liens existants et possibles entre les acteurs et les institutions touristiques du territoire et des territoires limitrophes. Pour cette phase, le prestataire peut proposer sa méthodologie de collecte et de diagnostic, que ce soit sous forme d'entretiens ou d'immersion.

La campagne d'entretiens avec les partenaires identifiés (élus, services techniques, communes de l'agglomération, conseil départemental, conseil régional, Etat, communes et collectivités limitrophes, autres collectivités concernées, associations, acteurs privés, représentants des zones économiques, population etc.) peut être menée dans cette phase par le prestataire. Ces entretiens auront pour objectif de construire le diagnostic des aménagements et services existants, mais également d'identifier les besoins et attentes de chacun, ainsi que les éventuels dispositifs d'accompagnement mobilisables pour la mise en œuvre du plan d'action.

Il pourra s'agir d'entretiens individuels ou collectifs, selon le format qui paraîtra le plus approprié.

La **deuxième phase** consiste à proposer un plan stratégique et des actions opérationnelles dont l'accent est la question de la connectivité touristique, à savoir, les possibilités de mobilité douce et de création de partenariats multi-acteurs afin de mieux distribuer les flux touristiques entre les territoires de l'intérieur et les zones côtières. Ces actions seront élaborées en cohérence avec les documents de planification préexistants et avec les capacités financières des collectivités du territoire.

Ces actions devront aborder aussi bien les services, les incitations et les aménagements nécessaires pouvant être mis en place aux différentes échelles du territoire pour faciliter la connaissance des et l'accès aux sites touristiques éloignés de la ville-centre.

Le prestataire sera chargé de l'élaboration d'un plan de communication, de médiation et de concertation, ou encore de la mise en place d'actions de ludification des trajets.

Il est précisé que le prestataire devra à minima identifier pour chaque action :

- Le porteur du projet privé ou public ;
- Les partenaires techniques et financiers ;
- L'enveloppe financière estimée par le prestataire en investissement ;
- L'enveloppe financière estimée par le prestataire en fonctionnement (notamment l'entretien) ;
- Les moyens humains nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi ;
- La durée prévisionnelle ;
- La répartition financière envisageable ;
- Le cas échéant, les outils réglementaires disponibles.

A. Groupe des experts européens du projet POST :

Dans le cadre de ce projet, un groupe d'experts a été constitué incluant une ou deux personnes de chaque partenaire du consortium européen afin de présenter les actions mises en place localement et d'échanger sur les bonnes pratiques. Le prestataire intégrera en tant qu'expert en tourisme, avec Atlantic Cities, le groupe de soutien des experts du projet, nommé "Pool of Experts Group".

Le prestataire devra respecter le planning d'avancement du projet en collaboration avec le groupe des experts et être en capacité de présenter son avancement lors des voyages d'études.

B. Congrès final :

Atlantic Cities et le PETR Ouest Charente - Pays du Cognac organiseront le congrès final du projet prévu en juillet 2026 à Cognac. Ce sera un événement de démonstration avec les parties prenantes concernées par le projet européen pour présenter, débattre, diffuser, transférer et échanger sur les résultats du projet. Il est attendu du prestataire qu'il participe à ce congrès final en collaboration avec le PETR et Atlantic Cities.

C. Livrables attendus :

En cours du projet :

- Des rapports intermédiaires proposant une analyse et un état d'avancement ainsi qu'une synthèse des rapports ;
- Des présentations PPT pour le copil et les partenaires européens ;
- L'élaboration d'un catalogue en ligne pour recenser et présenter les bonnes

pratiques existantes de tourisme durable, en priorité dans l'Espace Atlantique, identifiées par le groupe d'experts du projet.

À la fin du projet :

- Un rapport global structuré incluant des propositions d'actions, proposant une analyse transversale des différents travaux réalisés, ainsi que les livrables propres à chaque étape ;
- Une présentation PPT sur les principaux enseignements de l'étude ;
- Une synthèse qui sera présentée au groupe de travail constitué pour le suivi de l'étude ;
- La réalisation d'une synthèse/plaquette rédigée et illustrée d'environ 4 pages reprenant les principaux enseignements de l'étude et les recommandations qui peuvent en découler en **français et en anglais**. Cette plaquette devra être simplifiée pour la compréhension par les différents services et partenaires, l'objectif étant de la publier sur les différents canaux de communication.

D. Planning prévisionnel

Livrable	Commentaires	Date
Etat de l'art du territoire / diagnostic	Version préliminaire réalisée par les partenaires français et les acteurs locaux.	Juin 2024
	Version finale réalisée par le prestataire	Décembre 2024
Catalogue de bonnes pratiques	Élaboré en amont de la présentation des bonnes pratiques lors d'un séminaire qui aura lieu début novembre 2024, dans le cadre de la visite d'étude au Portugal. Le catalogue sera toutefois alimenté tout au long du projet.	Début octobre 2024
Plan d'actions	Plan d'action pour la mise en œuvre du tourisme durable polycentrique sur le territoire.	Mars 2026

	<p>Document opérationnel détaillant les actions à mettre en place par le territoire pilote pour mettre en œuvre le principe de tourisme polycentrique.</p> <p>Rapport de mise en œuvre des actions pilotes Le rapport de mise en œuvre évaluera la viabilité de la mise en œuvre des actions proposées, ainsi que les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration.</p> <p>Un séminaire sera organisé pour présenter les résultats obtenus au reste des partenaires, recueillir leur retour de manière transnationale et valider l'approche proposée. L'objectif sera de démontrer que la stratégie peut être mise en œuvre sur le terrain avec des résultats positifs et dans des contextes différents.</p>	
--	--	--

III. Modalité de réalisation de la mission

III.1. Méthodologie et suivi

La méthodologie est laissée à la convenance du bureau d'études qui l'exposera dans sa proposition et dont il justifiera le choix.

La maîtrise d'ouvrage accordera toutefois une grande importance à la connaissance et à l'immersion sur le territoire, aux moyens de concertation et d'animation participatives prévus, à l'ingénierie mise en œuvre pour faire émerger les attentes de ses partenaires et exprimer les frustrations...

En outre, le prestataire retenu devra travailler avec le comité de pilotage constitué spécifiquement pour ce projet (cf partie I.2.B Parties prenantes).

Le prestataire indiquera dans sa note méthodologique la durée prévisionnelle de sa mission et présentera un calendrier prévisionnel détaillé par phases de la mission, compatible avec l'objectif d'Atlantic Cities de réalisation du projet POST prévu en octobre 2026.

Dans ce cadre, il précisera le nombre de réunions, de comités techniques et de pilotage qui lui paraît nécessaire pour assurer un suivi et un avancement satisfaisant de l'étude. Il est précisé que les réunions physiques se dérouleront sur le territoire du PETR ou ponctuellement dans les territoires limitrophes (rencontre des collectivités voisines partenaires).

III.2. Voyages de travail et d'études

Le prestataire retenu devra participer aux voyages d'étude et de travail où il présentera avec Atlantic Cities l'état d'avancement de notre projet dans les villes suivantes :

- Braga ou Viana do Castelo (Portugal) : semaine du 4 novembre 2024, durée 3 jours
- Ourense (Espagne) : mai 2025, durée 3 jours
- Dublin (Irlande) : novembre 2025, durée 3 jours
- Ourense/Vigo (Espagne) : 2026 - participation au salon sur le tourisme polycentrique organisé par Eixo Atlantico

Les dates précises des voyages d'étude seront communiquées ultérieurement après concertation avec les partenaires européens.

III.3. Validation et reproduction des documents

Tous les rapports et documents prévus pour chaque étape des différentes phases de la mission feront l'objet d'une validation préalable du comité technique avant diffusion aux instances décisionnelles. Les documents seront remis en version provisoire et en version définitive dans un format informatique modifiable (format compatible avec la suite bureautique Microsoft Office ou Google Workplace).

Le prestataire s'engage à n'utiliser que des logiciels de provenance connue, dans les conditions légales et compatibles avec ceux de Atlantic Cities.

Tous les documents devront être légendés et leur source devra être citée afin de permettre la reproduction légale des dossiers.

Atlantic Cities acquiert l'entière propriété des données et documents produits dans le cadre de la mission.

L'ensemble des documents servant pour la réalisation de la mission ne peuvent être diffusés sans l'accord préalable de Atlantic Cities.

IV. Les critères de sélection

Le candidat devra :

- Montrer une bonne appréhension du territoire et du contexte ;
- **Être dans l'accompagnement et le travail partenarial ; en capacité de s'adapter en fonction des échanges avec le comité de pilotage ;**
- **Montrer un fonctionnement collaboratif dans sa méthodologie et sa capacité à intégrer le Maître d'ouvrage dans sa démarche ;**
- Justifier d'expériences similaires avec les réseaux de coopération transnational, des collectivités territoriales et des acteurs du tourisme ;
- **Faire preuve d'originalité, de créativité et de réactivité ;**
- **Posséder une excellente maîtrise de l'anglais (écrit, oral) ;**
- Présenter une équipe ou une personne dédiée à cette mission et son chef de projet, interlocuteur unique du réseau Atlantic Cities;
- Préciser le nombre de jours affectés à la mission pour chaque intervenant ;
- Proposer plusieurs pistes de réflexion dans sa réponse ;
- Optimiser le budget et pouvoir travailler dans un calendrier contraint ;

1) Valeur technique : 60 %

Le candidat sera choisi en tenant compte de :

- l'originalité et la pertinence de ses propositions ;
- la méthodologie de travail proposée.

2) Prix : 40 %

Il comprendra :

- le montant global des honoraires pour la mission ;
- le nombre de journées travaillées ;
- le nombre de réunions en présentiel.

V. Budget et modalités de paiement

V.1. Budget :

Pour cette mission le budget prévu est de 35 000 € TTC, comprenant les frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux visites d'études.

V.2. Modalités de paiement :

Régime des paiements

Les prestations font l'objet de paiements partiels non définitifs, après constatation du service fait chaque année. Le caractère définitif des paiements interviendra au moment du solde du marché.

Présentation des demandes de paiement

Lorsque le titulaire remet à l'acheteur une demande de paiement, il y joint les pièces nécessaires à la justification du paiement.

Les demandes de paiement se feront annuellement à partir de la date de signature du contrat, et prendront la forme de projets de décompte et comporteront les indications suivantes :

- La date d'établissement de la demande de paiement ;
- La référence à la prestation,

- Les noms, numéro de Siret et adresse du créancier ;
- Le numéro de son compte bancaire ou postal ;
- Les prestations exécutées et taux d'avancement ;
- La date d'exécution des prestations ;
- Le montant HT des prestations exécutées ;
- Le taux et le montant de la TVA et les taxes parafiscales le cas échéant ;
- Le montant TTC des prestations ;

Délais de paiement

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours après la réception de facture.

Intérêts moratoires

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majorés de huit points de pourcentage.

Avance

Aucune avance ne sera accordée au titulaire.

Arrêt de l'exécution des prestations

La décision d'arrêter l'exécution des prestations emporte résiliation du marché sans indemnité.

Résiliation du contrat

Le non-respect du cahier des charges entraînera la résiliation du contrat.